



Je suis locataire mais n'ai plus les moyens de régler mon loyer

Par **le bon**, le 18/11/2009 à 11:13

Bonjour,

Alors je ss locataire d'un appartement mais je plus le moyen de payer mon loyer je vais quitter mon apt mais mon agence me demande de régler trois mois de préavis mais j'ai pas un sous pour payer que doit faire svp et en même temps je une autre question a vous pose j'ai la garde partagée de mon fils age de huit ans je envis d'obtenir la garde de mon fils ,lui même il veut plus rester chez son père il en pleure chaque semaine pour partir que doit faire pour aider mon fils pour le tirer de cette situation svp .En sachant je lui refuse pas de voir son père le week end et les grandes vacances 15 jours chacun aide moi je compte sur vous

Par **jeetendra**, le 18/11/2009 à 11:27

[fluo]ADIL[/fluo]

12, rue Mgr de Beaumont

BP 868

97477 St Denis Cédex

02.62.41.14.24

[fluo]Conseil départemental d'accès au droit de La Réunion[/fluo]

Tribunal de grande instance de Saint-Denis de la Réunion

5, avenue André Malraux - BP 338

97494 SAINTE CLOTIDE

Tél : 02.62.40.23.45 - Fax : 02.62.21.55.61

Bonjour, pour les difficultés relatifs aux arriérés de loyer prenez contact avec l'Association ADIL à Saint Denis, ils vous aideront à monter un dossier d'aide locatif, pour le droit de visite et d'hébergement (résidence alternée), contactez le cdad à Sainte Clotilde, ils tiennent des permanences juridiques (droit de la famille) et vous aideront, courage à vous, cordialement.